



LABENNE, le

Décision du Maire : n°02/2025

OBJET : M57 fongibilité des crédits : Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre n°3- EXERCICE 2024

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.5217-10-06.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023-12-07-01/79 en date du 7 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier dans le cadre de la norme M57, et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au titre de la fongibilité des crédits, à l'exclusion des dépenses du personnel, dans les limites suivantes :

- Section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section
- Section d'investissement : 7,5% des dépenses réelles de la section

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédit de chapitre à chapitre pour réviser les crédits nécessaires aux amortissements et reprises de subventions reçues de l'exercice 2024.

DECIDE

ARTICLE 1

D'autoriser les virements de crédit suivants :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
VIREMENT DE CREDIT N°3

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 040-214001331-20250116-DECISION02_2025-AR



Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €
R-7022 : Coupes de bois	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	4 700.00 €	4 700.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-13918-202-3 : Equipements internes Bât.Publics	0.00 €	4 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	4 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-202 : Equipements internes Bât.Publics	4 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	4 700.00 €	4 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

ARTICLE 2

Conformément à l'article L.5217-60-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits, à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3

Que le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision.

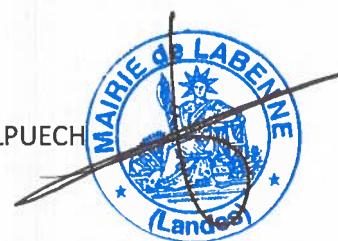
ARTICLE 3

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Préfecture ainsi qu'au Service de Gestion Comptable de Saint-Vincent du Tyrosse et publiée sur le site internet de la ville.

Labenne, le 16 janvier 2025

Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH



Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 040-214001331-20250116-DECISION02_2025-AR

